



# Nouvelles du C.A.

Volume 16, n°1 (N° 402, 26 septembre 2018)

## **Priorités et plan de travail 2018-2019**

Les membres du conseil de direction ont présenté les priorités du Collège pour l'année 2018-2019, puis madame Mylène Boisclair, directrice générale du Collège, a fait le lien avec le [plan de travail 2018-2019](#). Le plan de travail a été adopté à l'unanimité par le conseil d'administration.

Les actions inscrites au plan de travail s'inscrivent dans le [plan stratégique 2014-2019](#).

## **Demande de financement à l'Office québécois de la langue française**

Le cégep du Vieux Montréal, par l'entremise de son Centre linguistique, souhaite consolider son partenariat avec Montréal CoWork dans le déploiement d'une offre de sensibilisation, de formation et de développement des compétences langagières en français dans le milieu professionnel (petites et moyennes entreprises). Pour réaliser ce mandat, les deux partenaires souhaitent la mise en place d'un plan d'intervention en trois axes :

- L'évaluation des besoins de formation;
- La sensibilisation des futurs entrepreneurs à l'utilisation du français au Québec;
- La mise en place d'ateliers de perfectionnement linguistique.

Pour mener à bien ce projet, le conseil d'administration a autorisé le Collège à déposer une demande de financement à l'Office de la langue française, pour un montant ne dépassant pas 40 000,00 \$ avant taxes.

## **Bilan en sécurité de l'information**

Le conseil d'administration a adopté le bilan de sécurité de l'information et la proposition de le transmettre au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Le bilan se divise en 8 parties, pour lesquelles un total de 31 mesures sont évaluées. De ces mesures, un peu plus de la moitié, soit 17, sont mises en œuvre par le Collège.

Comme tous les établissements du réseau des collèges doivent mettre en place ces mesures, un comité de travail à la Fédération des cégeps a été mis sur pied et une ressource en sécurité a été embauchée pour faciliter l'avancement du dossier de sécurité dans le réseau collégial. Les travaux du comité sont en cours et certains éléments de ce bilan en dépendent.

## **Modification du Règlement sur les droits de toutes natures au cégep du Vieux Montréal**

La dernière augmentation des droits de toutes natures au CVM date de septembre 2015. Depuis ce temps, les services aux étudiants (SAE) se sont beaucoup développés et représentent un coût important. En dépit de la contribution croissante du Collège dans les SAE et des différentes subventions obtenues notamment auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de la Direction de santé publique, le budget actuel des SAE est déficitaire.

Les membres du conseil d'administration étaient invités à se prononcer sur une proposition de modification du [Règlement sur les droits de toutes natures](#) qui vise à équilibrer le budget. Voici la résolution adoptée par le conseil :

- Pour chaque étudiante et étudiant à temps complet dans un programme de l'enseignement régulier ou de la formation continue, les droits de toutes natures sont de 86,00 \$;
- Pour chaque étudiante et étudiant à temps complet dans un programme de l'enseignement régulier ou de la formation continue, les droits de toutes natures seront indexés de 2,00 \$ chaque année;
- Pour chaque étudiante et étudiant inscrit(e) à temps partiel dans un programme de l'enseignement régulier ou de la formation continue, de même que pour toute étudiante et tout étudiant en cheminement par cours, les droits de toutes natures sont de 21,50 \$ par cours.

## **Modification de la Politique visant à prévenir et à contrer toute forme de harcèlement et de violence**

Le conseil d'administration a autorisé la modification de la [Politique visant à prévenir et à contrer toute forme de harcèlement et de violence](#) telle qu'elle a été présentée lors de la séance.

En suivi de l'adoption de la réforme de la Loi sur les normes du travail en juin 2018, le délai pour déposer une plainte de harcèlement psychologique est passé de 90 jours à 2 ans de la dernière manifestation de la conduite invoquée par un(e) plaignant(e). Il y avait donc lieu de modifier le délai de 90 jours prévu à la Politique.

## **Régime d'emprunt ou mandat du ministère des Finances du Québec pour un emprunt à long terme**

Le conseil d'administration a mandaté le ministère des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour effectuer un emprunt à long terme pour un montant maximum de 26 168 627 \$.

L'emprunt éventuel servira à refinancer des emprunts à long terme échus et à rembourser des dépenses d'investissements déjà effectuées, le tout étant actuellement financé à court terme par des emprunts temporaires contractés à cette fin (marge de crédit).

## **Évaluation du personnel hors cadre**

Le conseil d'administration a procédé à la nomination de trois membres externes afin de former le comité d'évaluation du personnel hors cadre pour l'année 2018-2019.

Il s'agit de :

- Mme Sophie Montreuil (présidente du conseil d'administration, nommée d'office)
- Mme Edwige Nelson (membre proposée par le conseil régional des partenaires du marché du travail de la région)
- Mme Grace Coppola (membre proposée par les établissements de niveau universitaire)

## **Demande d'appui du syndicat des professionnels et des professionnelles du CVM**

Le Syndicat des professionnels et des professionnelles du cégep du Vieux Montréal (SPPCVM) souhaitait l'appui du conseil d'administration quant aux revendications salariales des conseillères et des conseillers pédagogiques.

La proposition suivante a été adoptée par le conseil d'administration :

- Demander au Conseil du trésor de régler le dossier du rangement salarial des conseillères et des conseillers pédagogiques afin de valoriser cette profession indispensable au bon fonctionnement des cégeps et ainsi permettre à notre institution de recruter des candidats répondant aux exigences des postes dans les meilleurs délais.

## **Prochaine réunion**

La prochaine rencontre se tiendra le 28 novembre 2018.

*Le bulletin Des nouvelles du CA est publié par la*

*Direction des communications et des affaires corporatives*